

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 JUIN 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

N° 2024.63

***Nombre de membres :***

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

*Date de la convocation : 5 juin 2024*

L'an deux mille vingt-quatre et le douze juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

**Présents** : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

**Pouvoir(s)** : M. Patrick DUBLIN pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

**Secrétaire de séance** : M. BECHENY.

**Objet de la délibération : ETUDE SECTEUR GRATIAN : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AVEC OPPIDEA**

**Exposé :**

Sur les exercices 2021 et 2022, la commune a souhaité se faire accompagner par Oppidea concernant le secteur Gratian, d'une part pour la modification du PLU avec la définition de l'OAP et d'autre part pour définir des scénarios d'aménagements opérationnels et des formes urbaines en lien avec le foncier potentiel.

Le dossier concernant le PLU et l'OAP a permis d'abonder le PLU-H sur ce secteur. Concernant les études opérationnelles, Oppidea a organisé une réunion de clôture dans le cadre de la commission dédiée le 28 mars 2024. Aussi, il convient de s'acquitter des sommes contractualisées pour cette étude à la base de 25 100 € HT à l'exception de la prestation de rencontre avec les propriétaires (évaluation de la dureté du foncier) d'un montant de 1 150 € HT. A noter, 7 100 € HT ont déjà été mandatés.

L'avenant joint à la présente délibération permet d'acter contractuellement la démarche.

**Décision :**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet d'avenant annexé,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Première Adjointe, et après en avoir délibéré,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver l'avenant n°1 avec Oppidea annexé.

**Article 2 :** de valider le principe de la minoration pour cette étude de 1 150 € HT soit 1 380 € TTC.

**Article 3 :** d'autoriser le maire à signer ledit avenant.

Le Maire,

Gérard ANDRE

